



**BURUNDI: LES FAMILLES DES VICTIMES ET LEURS AVOCATS MAINTIENNENT LEUR CONFIANCE DANS LA JUSTICE INTERNATIONALE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF DES AVOCATS DES PARTIES CIVILES « JUSTICE FOR BURUNDI »**

Ce 27 octobre 2017, le retrait de l'Etat Burundais de la CPI sort ses effets. Cela signifie que les crimes qui relèvent du champ de compétence de la CPI et qui sont commis après le 27 octobre 2017, ne peuvent plus être poursuivis devant la CPI sauf si le Conseil de sécurité des Nations unies décide de déférer la situation à la Cour et de poursuivre les auteurs malgré le retrait.

**LES CRIMES COMMIS ANTERIEUREMENT CONTINUENT A RELEVER DE LA COMPETENCE INTERNATIONALE DE LA COUR PARCE QU'ILS SONT SOUS ENQUÊTE PRELIMINAIRE DU PROCUREUR.**

Les familles et leurs avocats n'ont pas à implorer que la Cour se saisisse de leur dossier. La Cour est compétente et l'enquête préliminaire a été menée. Les familles savent qu'elles disposent d'un dossier solide et bien étayé, basé non pas sur des slogans et des manifestations mais sur des éléments de preuve susceptibles d'être présentés en justice. Les dossiers et les preuves seront le gage de notre crédibilité internationale.

**LES FAMILLES CROIENT FERMEMENT QUE LA JUSTICE INTERNATIONALE NE PEUT PAS SE DEROPER ET NE SE DEROBERA PAS. CECI N'EST PAS UNE QUESTION POLITIQUE MAIS JURIDIQUE. IL SUFFIT D'APPLIQUER LES DISPOSITIONS DU TRAITE ET LE REGLEMENT DE PROCEDURE DE LA COUR.**

A tous les citoyens du Burundi, le Collectif recommande de n'avoir aucune inquiétude. La Justice est en marche et le Collectif est plus déterminé que jamais.

En ce qui concerne les crimes commis à dater du 27 octobre 2017, le Collectif va poursuivre son travail de justice. Il se concentrera sur la collecte des preuves et la préservation de dossiers permettant de poursuivre les auteurs de ces crimes. Le collectif relancera les poursuites contre les auteurs de crimes devant les juridictions qui auront prouvé leur indépendance.

**Plus que jamais, le collectif croit que la Justice est le premier garant du retour à la paix et de la fin de la criminalité organisée de membres de l'appareil d'Etat burundais.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a flourish.

**Gardez confiance**

Pour le collectif des avocats des parties civiles « Justice for Burundi »

Fait à Bruxelles, Kigali, le 30 octobre 2017

Pour le comité,

**Armel Niyongere**

[armelniyo@gmail.com](mailto:armelniyo@gmail.com)

Whatsapp: +45 369 88 718

Tel: +250 .784 .915. 091

**Lef FORSTER**

[cabinetlforster@free.fr](mailto:cabinetlforster@free.fr)

Tel : +33.6.07.04.36.02

**Alain Detheux**

[alain.detheux@m13.be](mailto:alain.detheux@m13.be)

Tél. : 02.538.36.20

**Bernard Maingain**

[bm@xirius.be](mailto:bm@xirius.be)

Tel: +32.475.60.87.64

**Lambert Nigarura**

[nigarlambert@gmail.com](mailto:nigarlambert@gmail.com)

Tel : +32.466.30.83.18

**« Pour tout contact concernant le présent communiqué : Armel NIYONGERE (Whatsapp : +45 369 88 718 ou Bernard MAINGAIN +32.475.60.87.64) »**